



16ème législature

Question N° : 9482	De Mme Charlotte Leduc (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > Mobilité ferroviaire : oui à des prix encore plus réduits pour les jeunes !	Analyse > Mobilité ferroviaire : oui à des prix encore plus réduits pour les jeunes !.
Question publiée au JO le : 27/06/2023 Réponse publiée au JO le : 11/06/2024 page : 4924 Date de changement d'attribution : 05/03/2024		

Texte de la question

Mme Charlotte Leduc alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la nécessité d'une politique de réduction drastique du coût des billets de train pour les jeunes à l'instar de ce qui existe en Allemagne et en Espagne. Ces derniers mois ont été marqués par une forte hausse des prix qui concerne la presque totalité des secteurs ; y compris le ferroviaire. Avec, entre autres, l'explosion du coût de l'énergie, les billets de train ont augmenté de 5 % en moyenne en janvier 2023 et cette tendance risque d'être aggravée, d'une part, par une hausse des tarifs aux péages ferroviaires prévue pour les trois prochaines années et, d'autre part, par la politique d'ouverture à la concurrence et de privatisation de la SNCF. Si cette hausse du coût du billet de train frappe l'ensemble des Français et notamment les plus précaires, ce sont les plus jeunes qui sont le plus touchés. En effet, comme l'avait révélé une étude de l'Autorité de régulation des transports publiée en 2020, un tiers des usagers du train a entre 18 et 34 ans. Ces derniers mois et années, plusieurs politiques de gratuité des billets de train pour les jeunes ou de réduction drastique des tarifs ont été mises en place à l'échelle régionale comme en Bretagne ou à l'international comme en Espagne ou en Allemagne. Dernière mesure similaire en date : le passe France-Allemagne ouvert à 60 000 jeunes pour cet été. Une mesure qui va dans le bon sens mais pourquoi se limiter à 60 000 jeunes ? La déception fut grande pour plusieurs dizaines voire centaines de milliers de jeunes qui n'ont pas eu de chance face à la logique du « premier arrivé, premier servi » d'une mesure qui, *in fine*, ne profiterait qu'à 0,65 % du public visé. La forte demande qui s'est exprimée face à cette offre est révélatrice de la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction du coût des billets de train à l'échelle nationale. L'intérêt porté à ce genre d'initiatives met en exergue le souhait que porte la jeunesse pour une politique de mobilité abordable et tournée vers le ferroviaire. Cet intérêt s'inscrit également dans l'ouverture au reste de l'Europe portée par cette même jeunesse se trouvant également dans l'attente d'une remise en question profonde de la mobilité dans le cadre de la bifurcation écologique devenue indispensable. On ne peut rester sans agir et il est grand temps de prendre exemple sur les voisins européens de la France ; notamment espagnol et allemand. Deux propositions de loi sur le droit aux vacances ont été annoncées ces derniers jours. L'une d'entre elle propose la création d'un forfait permettant d'accéder au transport ferroviaire de manière illimitée pendant les vacances. Le Gouvernement se rend-il compte de l'urgence de telles mesures ? Elle lui demande s'il va appuyer ces propositions parlementaires et les rendre effectives.

Texte de la réponse



Le Gouvernement est attentif à l'accessibilité de l'ensemble des tarifs des transports publics, d'une manière générale, et à celle des tarifs voyageurs de la SNCF pour les jeunes, en particulier. Comme l'ensemble des secteurs économiques, le ferroviaire doit faire face depuis 2022 à une forte hausse de ses coûts, notamment pour ce qui concerne les achats d'énergie. Cette situation a conduit la SNCF à procéder à une augmentation de ses tarifs. A la demande du Gouvernement, l'entreprise a toutefois mis en place un bouclier tarifaire pour limiter cette hausse. D'autre part, en ce qui concerne un forfait pour l'accès au transport ferroviaire de manière illimitée, le Gouvernement a abouti, dans le prolongement des annonces faites par le Président de la République, à un accord avec les Régions sur l'expérimentation d'un « Passe Rail » pour les jeunes de 16 à 27 ans disponible sur les réseaux TET (Intercités) et TER cet été. Les ventes sont ouvertes depuis le 5 juin dernier. Enfin, il convient de rappeler que les régions proposent pour la plupart d'entre elles des tarifs très avantageux pour les jeunes voyageurs sur les TER. Au niveau national, les cartes commerciales « Avantages jeunes » de SNCF Voyageurs lancées en juin 2021 offrent, en plus d'une réduction, des prix plafonnés disponibles jusqu'en dernière minute et les jours de grands départs.